

Les discriminations en hausse

Le nombre de dossiers est en hausse. Le Centre pour l'égalité de traitement (CET) recense en premier lieu des discriminations liées à l'origine ethnique. Une grande première depuis son existence.

De notre journaliste Geneviève Montaigu

Jusqu'ici, la majorité des discriminations dénoncées auprès du CET relevait d'un handicap. Désormais, l'origine ethnique (60 cas, 24%) passe à la première place des motifs de discrimination enregistrés (deuxième en 2020). Le handicap (48 cas, 20%) se trouve en troisième place, précédé par la catégorie «autres» (50 cas, 20%), qui comprend des dossiers n'entrant pas dans le champ de compétences du CET.

Comment expliquer ce changement? Par l'effet «Black Lives Matter», sans doute, et toutes les affaires de discriminations ethniques relayées par les médias. Au CET, tout est carré. Le dossier introduit doit être classé dans l'une des huit rubriques qui intéressent le CET. À côté des six motifs de dis-

crimination qu'il couvre, la catégorie «discrimination multiple» et la catégorie «autres» complètent le tableau.

C'est ainsi que l'on trouve, dans les statistiques de l'année écoulée, la discrimination due au sexe dans 43 cas (18%), à l'âge dans 10 cas (4%), à la religion, et à l'orientation sexuelle dans 9 cas (4%) chacun. Il reste enfin cette catégorie qui regroupe 50 cas (20%) que le CET appelle «autres».

On y trouve les cas de harcèlement qui n'entrent dans aucune autre rubrique pour laquelle le CET est compétent. «On constate que le mot "harcèlement" est parfois utilisé de manière erronée», indique le CET dans son rapport. En étudiant le dossier de plus près, il s'aperçoit que les faits n'ont pas de rapport avec le sujet.

Il arrive aussi que des personnes s'adressent au CET sans réel problème de discrimination, comme

c'est le cas pour des litiges entre voisins ou avec le propriétaire d'un logement loué. On y trouve aussi des dossiers où les personnes s'estiment victimes d'une discrimination basée sur leur nationalité, une rubrique qui ne figure pas sur le tableau du CET. Raison pour laquelle le CET a demandé une clarification à la Chambre des députés dans la mesure où depuis 2006, un nouveau motif de discrimination a été ajouté, à savoir «une nationalité». Néanmoins, légalement, les motifs de discrimination qui entrent dans le champ de compétences du CET sont restés inchangés. Cela a de quoi l'inquiéter. Si cette rubrique n'apparaît pas clairement dans son tableau, qui d'autre pour s'occuper officiellement de ces cas? Personne, comme le regrette le CET.

Enfin, pour achever la partie statistique, il reste la catégorie «discrimination multiple», réservée aux plaignants qui estiment être vic-

times de discriminations basées sur plusieurs motifs et en 2021, 16 cas (7%) ont été recensés.

Un avis qui n'intéresse personne?

Le CET rend aussi des avis sur de nombreux projets de loi. Même si personne ne la sollicite et c'est bien ce qui la chagrine. Depuis 2006, date de sa création, seuls trois avis sur un projet de loi lui ont été demandés officiellement par un ministre, «malgré le fait que l'article 10 de la loi sur l'égalité de traitement prévoit qu'il peut notamment émettre des avis ainsi que des recommandations», rappelle-t-il dans son rapport annuel. Qu'à cela ne tienne, le CET ne s'est pas privé

de s'autosaisir et de rédiger des avis ainsi que de faire des recommandations «aussi bien au secteur public que privé», précise-t-il.

Ce fut le cas pour le projet de loi relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail. Légalement, le CET peut notamment émettre des avis ainsi que des recommandations sur toutes les questions liées aux discriminations fondées sur la race, l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge. Le CET a estimé que le texte s'inscrivait dans la thématique de l'égalité de traitement et vu que le harcèlement est défini comme une forme de discrimination, le CET a élaboré un avis de sa propre initiative.

Les chiffres de 2021 en un coup d'œil

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le CET a reçu 203 nouvelles demandes. Ce chiffre a presque doublé depuis 2016, année depuis laquelle le nombre de requêtes ne cesse d'augmenter. S'y ajoute un total de 42 dossiers des années précédentes toujours en cours au début de l'année 2021. Un total de 245 dossiers a donc été traité en 2021. Quarante-sept pour cent des requêtes ont été déposées par des hommes et 39% par des femmes. Les 14% restants provenaient d'organisations, étaient des auto-saisines ou l'information n'était pas indiquée. Il faut noter que le sexe de la personne qui contacte le CET est renseigné, il ne s'agit donc pas forcément du sexe de la victime de la discrimination. La majorité des requêtes a été sou-

mise par des personnes âgées entre 31-40 ans. Trente et un pour cent des dossiers proviennent de personnes ayant la nationalité luxembourgeoise. En général, 54% des dossiers ont été introduits par des ressortissants de l'UE contre 14% par des personnes de pays tiers. L'origine ethnique (60 cas, 24%) passe à la première place des motifs de discrimination indiqués par les requérants (2^e en 2020). Le handicap (48 cas, 20%) se trouve en 3^e place (1^{er} motif entre 2012 et 2020), précédé par la catégorie «autres» (50 cas, 20%), regroupant entre autres les motifs de discrimination ne tombant pas dans le champ de compétences du CET. Concernant le domaine d'application, l'emploi est la catégorie prédominante avec 31%.



Nathalie Morgenthaler et Patrick Hurst expliquent que les discriminations liées à la nationalité n'entrent toujours pas dans le champ de compétences du CET.

Covid : 418 infections, aucun nouveau décès

La tendance à la baisse se confirme en ce qui concerne les infections au coronavirus. Entre lundi et hier, 418 tests se sont révélés positifs, soit 170 de moins qu'il y a une semaine. Parmi les 418 contaminations, on retrouve 89 réinfections. Le taux de reproduction reste depuis jeudi inférieur au seuil critique de 1 (0,90 hier).

Les infections actives connaissent un petit rebond après une très forte baisse lundi. Hier, 8 650 personnes étaient encore considérées comme positives (+393 cas).

Aucun décès lié au covid n'est venu s'ajouter au bilan qui reste donc bloqué à 1 068 victimes.

La situation demeure stable dans

les hôpitaux. Hier, 16 malades du covid étaient pris en charge, dont 14 en soins normaux (+1) et toujours 2 en soins intensifs. S'y ajoutent 63 patients testés positifs, mais hospitalisés pour d'autres pathologies (+4 par rapport à lundi).

Lundi, 90 doses du vaccin anticovid ont été administrées au Luxembourg. La fermeture les lundis du centre de vaccination central au Limpertsberg explique ce très faible nombre de vaccinations.

Les derniers totaux sont les suivants : 473 070 personnes pleinement vaccinées, 479 917 personnes ayant reçu au moins une dose du sérum et 1 279 644 doses qui ont trouvé preneur depuis fin décembre 2020.



Photo: AFP

ÉDITORIAL

de notre rédactrice en chef adjointe
Alexandra Parachini
aparachini@lequotidien.lu



Good bye, Poutine!

L'obsession de Vladimir Poutine pour la grande Russie, régnant sur le Vieux Continent dans le sang et la terreur, pourrait presque faire sourire. Un drôle de fantasme qui ne sort pas de nulle part. Il faut revoir *Good Bye, Lenin!* pour sentir un peu mieux ce parfum de nostalgie impérialiste. Le film raconte le destin d'une femme d'Allemagne de l'Est, en pleine guerre froide, glorifiant avec ferveur le régime de Moscou. Jusqu'au jour où, victime d'un infarctus, elle sombre dans un profond coma. Elle se réveille huit mois plus tard. Le mur de Berlin n'existe plus et son monde a radicalement changé. Craignant de la voir défaillir en apprenant la nouvelle, son fils dévoué rebâtit les vestiges du passé autour d'elle. Allant jusqu'à plonger les cornichons occidentaux dans les bocaux d'époque, encore remplis de la saumure soviétique.

Quand l'URSS s'effondre en 1991, on peut aisément imaginer Vladimir Poutine, petit agent du KGB sans envergure, s'endormir pour un long sommeil. Rouvrant les yeux en 1998, il ne peut que déplorer les consé-

quences de ce qu'il considère comme «la plus grande catastrophe du XX^e siècle». La Russie n'est plus qu'un pays marginalisé, au PIB équivalent à celui de l'Espagne, lui dira plus tard Barack Obama avec le mépris infatigable des Américains. Devenu depuis ce tsar indétronable, il estime que la patrie retrouvera son lustre d'antan. Que les nations dissidentes paieront le prix de la liberté dans le sang et la terreur. Ses obligés font bloc autour du mensonge. Mais même les plus obéissants finissent par y laisser leur peau. Ces derniers mois, au moins six oligarques – et parfois leurs familles – ont été retrouvés morts. Officiellement, ce sont des suicides. Ça tombe comme des mouches. Ces mouches que le président a promis de recracher afin de «purifier» la société russe des traîtres.

Dans *Good Bye, Lenin!*, la mère finit par découvrir que son fils s'efforce de transposer son impossible rêve dans une réalité moins reluisante. Capitulant face à la trahison de l'Histoire, elle rend l'âme et les armes. Le temps viendra où, de guerre lasse, lui aussi devra accepter la souveraineté des uns et les aspirations des autres. Et *good bye*, Poutine!